

**Rendu final**

**L'IA DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE LA  
PARTICIPATION CITOYENNE**

**05/12/2024**

Dossier co-écrit par Arthur CAVEL, Nicolas DELPECH, Julien DELRIVO,  
Clothilde DUZELLIER, Gabin JOURDREN-BLANCHET,  
Brian NDUNGO QUIASSATA, Gaëtan NIVET, Anthony PERSONA,  
Swann REYNIER, Morgane TANGUY-BISCARRAT,  
Paul WEINACHTER

## **Sommaire :**

### **Introduction**

#### **I - L'utilisation de l'IA dans les processus de démocratie participative comme potentiel vecteur d'accessibilité accroissant la participation citoyenne**

- 1 - Une participation citoyenne de plus en plus déployée en réponse à la crise de légitimité de l'action publique
- 2 - L'existence d'une inégalité de représentation au sein des dispositifs de participation citoyenne en raison du manque de diversité du profil des participants
- 3 - L'usage de l'IA pour favoriser l'inclusivité et l'accessibilité de la participation des citoyens à la démocratie
- 4 - Des limites à l'utilisation de l'IA dans le processus de démocratie participative

#### **II- Un outil permettant un gain de temps dans le processus de consultation et décisionnel des collectivités territoriales**

- 1 - Un constat
- 2 - Possibilités et avantages
- 3 - Les limites posées par l'Intelligence artificielle générative

#### **III - La nécessaire intégration de l'IA dans la formation des praticiens de la participation citoyenne**

- 1 - Sur l'enjeu de la formation à l'IA pour les praticiens de la participation citoyenne
- 2 - Sur les enjeux éthiques

### **Conclusion**

### **Sources du dossier**

### **Annexes**



## INTRODUCTION

L'intelligence artificielle (IA) générative, appelée par certains "Machine Learning", est une machine opérant un calcul de probabilité. En ce sens, les réponses apportées par l'IA générative sont seulement les réponses les plus probables au regard des données qui lui ont été préalablement fournies. De ce fait, l'IA générative ne peut apporter la "bonne réponse" ou la "vérité", elle donne seulement la réponse la plus probable<sup>1</sup>.

Le développement de l'IA générative au service de la participation citoyenne s'inscrit tout d'abord dans la volonté des acteurs publics et des professionnels d'utiliser l'outil de l'IA générative qui renvoie plus globalement à la place de plus en plus prégnante de l'IA dans la société.

Son exploitation dans divers travaux accompagne un élan national. D'une part, Stanislas Guerini, Ministre de la Transformation de la Fonction publique et Jean-Noël Barrot, Ministre délégué en charge du Numérique ont ainsi exprimé le souhait de faire avancer la transformation numérique de l'Etat. 1000 agents du service public ont ainsi pu essayer d'utiliser l'IA générative dans leur rédaction de réponse et de commentaires en ligne aux usagers.<sup>2</sup> La Direction interministérielle du numérique (DINUM) propose une IA, "Albert" travaillant sur la transparence des sources et l'accès aux informations pour les administrés. D'autre part, l'Etat souhaite s'approprier les potentiels de l'IA tout en collaborant avec des acteurs privés pour répondre à des problématiques rencontrées par les citoyens. Par ailleurs, la position française a été rappelée par le Conseil d'Etat « L'intelligence artificielle devrait permettre de renforcer la relation humaine entre le citoyen et l'agent public en dégageant du temps grâce à l'automatisation de certaines tâches (accusés de réception, demande de documents supplémentaires, etc.) et d'améliorer la qualité du service par l'accomplissement de tâches jusque-là matériellement impossibles. C'est pourquoi le Conseil d'État plaide pour la mise en œuvre d'une politique de déploiement de l'intelligence artificielle résolument volontariste, au service de l'intérêt général et de la performance publique. »<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Michael Perin, enseignant chercheur en informatique, 15 novembre 2024, en présentiel.

<sup>2</sup><https://presse.economie.gouv.fr/intelligence-artificielle-letat-sengage-pour-rendre-laction-publique-plus-simple-plus-efficace-au-benefice-des-francais/>

<sup>3</sup> Conseil d'État. *Intelligence artificielle et action publique : construire la confiance, servir la performance*. 2022.

Cette volonté de développement de l'IA générative se décline également à l'échelle locale. Les élus locaux s'interrogent sur l'apport de l'IA pour les communes. Le 11 octobre 2024, une table ronde a été organisée au Sénat sur l'IA dans les communes pour répondre aux besoins des administrés. Les élus perçoivent l'IA comme un outil interne d'aide à la rédaction de courriers et de rapports. Dans le cadre de la démocratie participative, cette volonté se déclinerait donc sur le résumé d'arguments et la prise de contact avec des citoyens par des chatbots pour les questions les plus simples. Les maires ont cependant à l'esprit le souci de l'acceptabilité de ces solutions par les citoyens. Ce mouvement doit se faire avec eux. L'appropriation de cet outil ne pourra se faire qu'avec les territoires. Les élus nationaux et locaux saisissent donc tout l'enjeu que représente l'IA générative, il faut maintenant démontrer son efficacité et ses enjeux pour la participation citoyenne.

Nous traiterons de l'IA dans les pratiques professionnelles des praticiens de la participation citoyenne. Comment l'Intelligence Artificielle générative peut-elle être un outil d'aide à l'expression citoyenne et à la prise de décision dans les démarches de participation citoyenne ? A quels niveaux de ces démarches est-elle utile ? Quelles opportunités ouvre-t-elle ? Quels sont les risques potentiels au vu des enjeux de la participation citoyenne ? Quels sont les enjeux relatifs à la rapidité de son développement ?

## **I - L'UTILISATION DE L'IA DANS LES PROCESSUS DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE COMME POTENTIEL VECTEUR D'ACCESSIBILITÉ ACCROISSANT LA PARTICIPATION CITOYENNE**

### 1 - Une participation citoyenne de plus en plus déployée en réponse à la crise de légitimité de l'action publique

Depuis de nombreuses années, la France traverse une crise de la démocratie représentative, entraînant alors une remise en cause de la légitimité de l'action publique, comme l'a démontré la crise sociale des "Gilets jaunes" en mettant en lumière la fracture entre représentés et représentants<sup>4</sup>. Afin de faire face à cette crise démocratique, la participation citoyenne, c'est-à-dire l'association de citoyens au processus de décision politique en dehors des grands

---

<sup>4</sup> Bemasoni, P. (2022). « Rétablir la confiance des français dans la vie démocratique ».

rendez-vous électoraux<sup>5</sup>, a pris une part importante dans la construction de l'action publique. En effet, la co-construction de cette dernière avec les citoyens va permettre de la légitimer, mais également de construire une action publique plus adaptée et impliquant mieux les citoyens.

Pour preuve, la multiplication au niveau national et local de dispositifs de participation citoyenne, tels que le Grand Débat National ou la Convention Citoyenne pour le Climat organisée par la Métropole de Grenoble<sup>6</sup>, démontre cette volonté de légitimer l'action publique au travers sa co-construction avec les citoyens. Autre exemple, en 2024 plus de 460 collectivités territoriales se sont engagées dans la démarche des "budgets participatifs", alors qu'elles n'étaient que 92 en 2020<sup>7</sup>.

## 2 - L'existence d'une inégalité de représentation au sein des dispositifs de participation citoyenne en raison du manque de diversité du profil des participants

Toutefois, quand bien même il est constaté une hausse quantitative de la participation citoyenne quantifiable grâce à l'évolution positive du nombre de dispositifs mis en place au niveau local et national, le profil des participants, lui, demeure sociologiquement très homogène.

Par exemple, au sein des instances de participation citoyenne, les classes populaires en raison des inégalités de temps et de revenus, les personnes en situation de handicap ou celles ayant des difficultés linguistiques ne seront que très peu, voire pas représentées au sein de ces instances de participation, entraînant alors une inégalité de représentation<sup>8</sup>.

De ce fait, malgré l'accroissement quantitatif de la participation citoyenne, le critère qualitatif, lui, au regard du profil des participants, ne permet pas d'offrir une représentativité dans la co-construction de l'action publique. Ainsi, un tel statu quo serait de nature à faire peser la crainte d'une action publique ne répondant pas aux préoccupations des personnes délaissées par ces instances.

---

<sup>5</sup> Direction Interministérielle de la Transformation Publique. (2024). « Qu'est-ce que la participation citoyenne ? ».

<sup>6</sup> Grenoble Alpes Métropole. (2022). "La convention citoyenne en bref".

<sup>7</sup> Bézard, A. (2024). « Budgets participatifs : Un outil démocratique qui donne davantage de pouvoirs aux citoyens des grandes villes ».

<sup>8</sup> Denetre, E. (2024). « Diversifier le profil des participants aux instances de concertation local : un impératif démocratique ». *Le courrier des maires et des élus locaux*.

### 3 - L'usage de l'IA pour favoriser l'inclusivité et l'accessibilité de la participation des citoyens à la démocratie

L'intégration de l'intelligence artificielle dans les processus de démocratie participative représente une opportunité unique pour surmonter les barrières d'accessibilité et permettre une participation élargie et diversifiée, en particulier pour les populations marginalisées. En France, l'accessibilité numérique est un enjeu majeur pour inclure tous les citoyens dans la vie publique, comme le souligne Bachimont (2017) dans ses travaux sur la médiation technologique en démocratie<sup>9</sup>.

Tout d'abord, l'IA pourrait permettre d'inclure davantage les citoyens en situation de handicap. Des technologies comme la synthèse vocale et la reconnaissance de texte facilitent déjà la lecture de documents pour les malvoyants, une avancée essentielle pour leur participation. Ces outils s'appuient sur des modèles de traitement automatique des langues (TAL), qui pourraient être adaptés à des contextes démocratiques, comme l'analyse de délibérations publiques<sup>10</sup>. Par ailleurs, la traduction automatique basée sur l'IA offre des perspectives intéressantes pour surmonter les barrières linguistiques, notamment pour des populations issues de l'immigration ou des outre-mer. Les travaux de Loukil et Zribi (2018)<sup>11</sup> montrent que les systèmes neuronaux de traduction sont aujourd'hui capables de fournir des résultats précis, ouvrant ainsi la voie à une véritable démocratisation des débats publics dans des contextes multilingues ou multiculturels, et à une participation citoyenne accrue de ces populations parfois éloignées de la démocratie.

Un autre axe majeur est la simplification du langage utilisé dans les textes administratifs ou législatifs. Le Conseil d'État souligne dans son étude annuelle de 2016 intitulée *Simplification*

---

<sup>9</sup> Bachimont, B. (2017). « Humanités numériques et démocratie : enjeux éthiques et technologiques ». CNRS Éditions.

<sup>10</sup> Hasler, S., & Mele, V. (2021). « Accessibility in Digital Governance: Challenges for Public Sector Decision-Making ». *Government Information Quarterly*.

<sup>11</sup> Loukil, S., & Zribi, S. (2018). « Traduction automatique neuronale : évolution et défis ». *Revue TAL (Traitement Automatique des Langues)*.

*et qualité du droit*<sup>12</sup>, la nécessité d'adopter un langage clair face à la complexité des documents officiels, qui représente un frein majeur à la participation citoyenne. En mobilisant des modèles de traitement automatique du langage naturel, comme ceux proposés par Levy (2020)<sup>13</sup>, il serait possible de reformuler automatiquement des documents dans un style plus accessible, facilitant leur compréhension par tous. L'IA pourrait en outre jouer un rôle essentiel pour augmenter la participation quantitative dans les consultations. Grâce à des algorithmes capables de traiter de grandes quantités de données, dans le cadre des grands débats publics par exemple, les plateformes participatives pourraient analyser efficacement les milliers de propositions soumises, en identifiant des tendances, des priorités ou des points de consensus, permettant ainsi aux décideurs d'intégrer une plus grande diversité d'opinions dans leurs travaux.

#### 4 - Des limites à l'utilisation de l'IA dans le processus de démocratie participative

Si l'IA offre des opportunités prometteuses, son adoption dans les processus de démocratie participative comporte également des risques, notamment pour les populations vulnérables. L'une des préoccupations majeures est celle de l'exclusion numérique. Levy (2020) rappelle que l'accès inégal aux infrastructures technologiques, limite la capacité de nombreux citoyens à participer aux consultations en ligne. Dans les zones rurales, souvent qualifiées de « zones blanches », l'absence d'une connexion Internet fiable rend impossible l'utilisation des plateformes numériques participatives, renforçant les inégalités territoriales. De même, l'illectronisme demeure une barrière majeure. Selon l'INSEE (2021)<sup>14</sup>, 15,4 % des personnes de 15 ans ou plus résidant en France sont en situation d'illectronisme, un problème particulièrement prégnant chez les populations âgées, peu qualifiées ou issues de milieux socio-économiques défavorisés. Ces inégalités risquent de s'amplifier si les processus participatifs reposent exclusivement sur des outils numériques.

---

<sup>12</sup> Étude annuelle du Conseil d'État, *Simplification et qualité du droit* (2016). <https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques/etudes/simplification-et-qualite-du-droit>

<sup>13</sup> Levy, M. (2020). « Technologies de l'information et exclusion sociale : les défis de l'inclusion numérique ». L'Harmattan.

<sup>14</sup> Étude sur l'illectronisme en France. Insee (2021). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7633654#:~:text=En%202021%2C%2015%2C4%20%25,les%20comp%C3%A9tences%20num%C3%A9riques%20de%20base.>

Un autre risque majeur est celui des biais algorithmiques. Noble (2018)<sup>15</sup> souligne que les algorithmes reproduisent souvent les préjugés présents dans les données avec lesquelles ils ont été entraînés. Dans un contexte de participation citoyenne, cela pourrait conduire à une surreprésentation de certaines voix au détriment d'autres, sapant ainsi l'objectif d'inclusivité. Les travaux de Cardon (2018)<sup>16</sup> montrent en cela que l'opacité des modèles d'IA renforce la méfiance, notamment lorsque les citoyens ne comprennent pas comment leurs contributions sont analysées et synthétisées.

Un exemple concret de ce phénomène peut être observé dans les stéréotypes de genre reflétés par des modèles tels que GPT-3, ancêtre de Chat GPT. Une étude menée par Lucy et Bamman (2021)<sup>17</sup> a analysé des récits générés par l'algorithme et a constaté que les personnages masculins étaient fréquemment associés à des thèmes comme la politique ou le sport, tandis que les personnages féminins étaient liés à des sujets tels que la famille ou l'apparence. Ce biais résulte des données d'entraînement, qui contiennent des stéréotypes historiques. Dans un contexte de participation citoyenne, de tels biais pourraient influencer la manière dont les contributions des citoyens sont interprétées ou synthétisées, risquant de marginaliser certaines perspectives. Cette problématique illustre l'importance de la transparence et de la diversité des corpus utilisés pour l'entraînement des algorithmes, afin de garantir une analyse équitable et représentative des contributions. En outre, les implications sociétales et éthiques de l'automatisation des processus démocratiques ne doivent pas être sous-estimées. Le Conseil national du numérique (CNNum), dans son rapport de 2021 sur l'éthique des algorithmes<sup>18</sup>, avertit que l'automatisation excessive pourrait réduire l'interaction humaine dans des contextes où le dialogue et la médiation sont essentiels. Si les contributions citoyennes sont systématiquement filtrées par des machines, cela pourrait réduire la richesse des échanges et renforcer l'impression d'une « technocratie algorithmique », éloignant encore davantage les citoyens des institutions publiques.

---

<sup>15</sup> Noble, S. U. (2018). Algorithms of Oppression: How Search Engines Reinforce Racism.

<sup>16</sup> Cardon, D. (2018). « À quoi rêvent les algorithmes : nos vies à l'heure des big data ». Seuil.

<sup>17</sup> Li Lucy and David Bamman. (2021). Gender and Representation Bias in GPT-3 Generated Stories. In Proceedings of the Third Workshop on Narrative Understanding.

<sup>18</sup> Bilan d'activité 2021-2022 du Conseil national du numérique. (2022) : [https://cnnumerique.fr/files/uploads/2022/CNNum\\_bilan\\_dactivite\\_2021-2022.pdf](https://cnnumerique.fr/files/uploads/2022/CNNum_bilan_dactivite_2021-2022.pdf)

Enfin, l'inégalité d'usage des outils numériques pose un défi significatif. Rochelandet (2021)<sup>19</sup> explique que les jeunes urbains et diplômés sont souvent les premiers à adopter ces technologies, ce qui peut creuser davantage le fossé avec les populations rurales, moins éduquées ou éloignées des centres de décision. Cela pourrait, paradoxalement, aggraver les disparités dans la représentation démocratique, au détriment des populations les plus vulnérables.

En conclusion, si l'IA offre des perspectives passionnantes pour moderniser et élargir les processus participatifs, elle ne doit pas être perçue comme une solution miracle. Une mise en œuvre réfléchie, accompagnée d'une régulation stricte et d'un accompagnement pédagogique pour les citoyens, est indispensable pour s'assurer que ces outils servent réellement l'intérêt général sans exacerber les inégalités existantes.

## **II- UN OUTIL PERMETTANT UN GAIN DE TEMPS DANS LE PROCESSUS DE CONSULTATION ET DÉCISIONNEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

### 1 - Un constat

Dans une société avec des besoins toujours plus croissants et précis des citoyens, les lenteurs du processus décisionnel dans la démocratie participative sont parfois critiquées par ces derniers. À l'heure où près de 2 400 maires ont démissionné depuis les élections municipales de juin 2020<sup>20</sup>, cette question concerne également les élus locaux. Ces derniers et en particulier dans les petites communes, éprouvent le besoin d'une simplification de la consultation qui est d'ailleurs l'une des revendications pour pallier la crise de la démocratie locale, et plus précisément de leur vocation. De ce fait, l'intelligence artificielle générative présente un grand nombre d'aspects potentiellement intéressants pour améliorer la phase de l'analyse, de la décision et de la rédaction.

---

<sup>19</sup> Rochelandet, F. (2021). « Participation numérique et inégalités sociales : un bilan des initiatives locales en France ». Revue Internationale de Politique Comparée.

<sup>20</sup> Bordenet, Floch'h (2024), "Avec la hausse des démissions des maires, la crainte d'un "crash démocratique"", Le Monde. [https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/11/20/avec-la-hausse-des-demissions-de-maires-la-crainte-d-un-crash-democratique\\_6404175\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/11/20/avec-la-hausse-des-demissions-de-maires-la-crainte-d-un-crash-democratique_6404175_823448.html)

Grâce à cet outil, les élus locaux vont pouvoir prendre des décisions opérationnelles, dans un délai très réduit pour le bien de la collectivité, et pourront prendre acte de diverses synthèses de rapports et de délibérations comprenant parfois plusieurs dizaines de pages.

## 2 - Possibilités et avantages

Ainsi, l'IA est un outil permettant d'offrir de nombreuses possibilités qui peuvent venir répondre à ces problèmes. Lorsqu'une consultation citoyenne est effectuée, un certain nombre de données en ressortent par les nombreux citoyens qui sont souvent difficilement utilisables en tant que tels par les décideurs.

En effet, l'IA est un outil qui permet de retranscrire de façon instantanée le débat qui se fait entre les citoyens, en passant de l'oral à l'écrit. Ensuite, cela permet de synthétiser de façon plus efficace et objective leurs demandes. C'est notamment ce que permet de faire le logiciel développé par l'entreprise Delibia, qui a déjà été utilisé par la métropole de Rouen notamment, par les agents de son service « participation et citoyenneté » (Laura Fernandez Rodriguez, 2024).<sup>21</sup>

L'avantage est donc double, tout d'abord pour le citoyen. En effet, l'IA peut assez aisément lui résumer des documents complexes pour les lui rendre compréhensible, notamment s'il n'est pas particulièrement familier avec ce type de sujet, lui permettant ainsi de renouer avec la décision politique. De plus, il s'agit évidemment d'un gain de temps important pour les professionnels de la participation politique.

C'est précisément dans cet objectif qu'est née l'entreprise Delibia, fondée par des agents du service public qui ont constaté la lenteur parfois associée à la rédaction des comptes rendus et ont vu l'intérêt de gagner du temps dans ce processus. L'application permet aux professionnels de la participation politique d'intégrer leur propre méthodologie. En effet, en s'appuyant sur les consultations citoyennes qu'ils ont déjà réalisées, elle leur offre la possibilité de les utiliser comme base pour concevoir de nouveaux ateliers. Ces derniers saisissent l'objet de la consultation ainsi que l'objectif de la séance. À partir de ces données, l'intelligence artificielle leur propose un guide détaillé pour organiser l'atelier de consultation citoyenne (entretien

---

<sup>21</sup> Laura Fernandez Rodriguez, *Un projet de super assistant IA sert la participation*, La gazette des communes, octobre 2024, [Un projet de super assistant IA sert la participation](#)

n°2)<sup>22</sup>. Les retours des professionnels ont été positifs : ils ont estimé que l'IA respectait parfaitement leur méthodologie de travail. Par exemple, les agents de la métropole de Rouen ont testé l'outil sur une consultation citoyenne qu'ils avaient déjà menée et ont constaté que les questions suggérées par l'IA correspondaient exactement à celles qu'ils avaient effectivement posées. En général, les agents de la métropole de Rouen sont largement satisfaits de ce que permet de faire Delibia, dans le sens où à la fois ils peuvent gagner beaucoup de temps et le travail est toujours aussi bien fait.



En parallèle, la Métropole a organisé plusieurs ateliers pour explorer les perceptions et les attentes liées à l'utilisation de l'IA dans la participation citoyenne. Lors d'un atelier en juillet 2024, les craintes exprimées par les participants reflétaient une méfiance initiale face à la technologie, notamment la peur que l'IA remplace les agents humains ou impose de nouvelles contraintes dans leur travail. Cependant, ces craintes ont été atténuées par une meilleure sensibilisation, amenant un sentiment d'émerveillement sur les potentialités de l'IA, suivi d'une prise de conscience de la nécessité d'une formation approfondie. L'audience de ces ateliers a connu une hausse significative, atteignant jusqu'à 160 participants, et leur portée s'est élargie avec l'implication d'organismes comme l'ICPC et France Urbaine (entretien n°4)<sup>23</sup>.

En revanche, cela fait naître parmi eux l'inquiétude de devenir, à terme, dépendant de ce genre d'outil car l'on perd l'habitude de faire sans, de façon analogique à la dépendance que l'on a à internet ou nos smartphones (entretien n°4)<sup>24</sup>.

### 3 - Cependant, l'Intelligence Artificielle générative pose de multiples limites

Si cet outil présente d'innombrables opportunités pour ce qui concerne l'amélioration du processus décisionnel et démocratique au sein de chaque collectivité, son expérimentation a mis en lumière certaines limites importantes. Bien que performant, Delibia, reste perfectible. Des confusions sémantiques, comme l'interprétation erronée de termes spécifiques (par exemple,

---

<sup>22</sup> Delibia, entreprise d'intelligence artificielle, 12 novembre 2024, en visioconférence.

<sup>23</sup> Entretien avec la Métropole de Rouen Normandie, le 27 novembre 2024, en visioconférence.

<sup>24</sup> *Idem*.

confondre « espaces publics » et « espaces verts »), montrent que l'IA n'est pas encore pleinement fiable. Ces biais confirment que l'IA reste un outil d'assistance plutôt qu'un substitut aux compétences humaines. À cela s'ajoute la nécessité de garantir la confidentialité des données, un aspect auquel Delibia offre des garanties en tant qu'outil européen, sécurisé et respectueux des normes écologiques, contrairement à certaines IA américaines comme ChatGPT, qui ne sont pas soumises au règlement général sur la protection des données (RGPD). Cet élément est pourtant un gage de confiance pour n'importe quel outil, notamment dans la durée de conservation de leurs données, qui ne peut être de plus de 30 jours pour ce qui concerne les intelligences artificielles génératives françaises, telles que Mistral IA.

Plusieurs points d'attention doivent être listés afin d'améliorer la vigilance des utilisateurs sur certaines limites que peuvent présenter ces outils.

La question des sources demeure importante. En effet, face à des demandes toujours plus précises et ajustées de la part des élus locaux, l'outil doit s'appuyer sur un nombre de sources diversifiées importantes, pour générer un résultat à la hauteur des attentes. Ce nombre de sources permettra alors d'avoir un large éventail de cas et de solutions, qui permettra d'adapter le résultat définitif aux enjeux précis d'un territoire défini. Pour ce cas, Delibia s'appuie sur près de 2 millions de délibérations et de divers textes pour améliorer cet aspect.

De plus, la validité juridique des documents générés peut également soulever une question. L'un des apports de Delibia est de pouvoir rédiger une délibération à partir des sources citées auparavant. Il faut donc que cette dernière soit dans les règles de l'art d'une délibération qui serait issue d'une autre collectivité et respectant les dispositions énumérées par différents Codes, tels que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et le Code de l'urbanisme pour les règles de constructibilité. D'ailleurs, il est prochainement prévu que les ressources situées sur Légifrance (*le service public de la diffusion du droit*) concernant l'organisation et les droits des collectivités territoriales soient ajoutées aux sources de cet outil pour garantir une qualité juridique optimale, et ce, quel que soit le sujet.

La troisième limite est l'exigence demandée auprès des utilisateurs de cet outil. Pour obtenir une réponse ajustée aux enjeux et aux besoins spécifiques des élus locaux, ces derniers doivent savoir formuler une question transversale efficacement avec des termes précis pour qu'ils obtiennent un résultat cohérent. Ainsi, cela suppose une aisance dans la rédaction des questions mais aussi des connaissances accrues sur son fonctionnement.

Delibia, s'inscrivant dans une assistance auprès des collectivités territoriales, propose, par ses différents parcours (Découverte, Expérimentation, Déploiement & Culture), des assistants, nommés « chatbox », spécialisés sur certaines questions, comme sur la démocratie participative.

Enfin, concernant l'éventuelle menace sur les emplois publics, il n'en existe pour le moment pas, en ce sens que n'importe quelle intelligence artificielle générative n'a pas vocation à remplacer l'expertise territoriale d'un agent public, mais aide activement ces derniers dans leurs démarches. Quoi qu'il en soit, ces limites supposent alors une formation ainsi qu'une sensibilisation accrue auprès des utilisateurs.

### **III - LA NÉCESSAIRE INTÉGRATION DE L'IA DANS LA FORMATION DES PRATICIENS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**

#### 1 - Sur l'enjeu de la formation à l'IA pour les praticiens de la participation citoyenne :

Pour que les outils de l'IA soient pleinement et efficacement intégrés aux pratiques de participation citoyenne, il est impératif de former les praticiens à leur usage et à leur compréhension.

#### *A) Pourquoi former les praticiens de la participation citoyenne à l'IA ?*

##### 1. Comprendre les potentiels et les limites de l'IA

L'IA peut aider à analyser de grandes quantités de données issues de consultations citoyennes ou à identifier des tendances au sein des contributions. Par exemple, des algorithmes d'analyse de texte peuvent traiter des milliers de contributions, en extraire des mots-clés, identifier des thèmes récurrents et même détecter les sentiments exprimés. Cela permet de rendre les résultats plus exploitables dans le cadre de la prise de décision publique. En matière de comparaison internationale, la ville d'Helsinki illustre bien comment l'IA peut être utilisée dans le traitement des consultations citoyennes. Dans le cadre du projet d'urbanisme "Summer Streets", la ville a utilisé la plateforme UrbanistAI pour impliquer les habitants du quartier dans la conception des espaces urbains<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> UrbanistAI. *Co-Designing the Helsinki Summer Streets*. <https://site.urbanistai.com/helsinki-summer-streets-1>

Cependant, ces outils ont des limites et des biais qui doivent être compris pour éviter des erreurs d'interprétation. Une formation aide à choisir les bons outils et à en comprendre les résultats.

## 2. Rendre l'innovation technologique accessible à tous

Pour que les citoyens adhèrent à l'utilisation d'outils d'IA dans les démarches participatives, ils doivent être assurés que ces technologies ne compromettent ni leurs droits ni leur liberté. Les praticiens doivent donc être capables de vulgariser le fonctionnement de ces outils et de garantir leur transparence. L'utilisation de l'IA dans le cadre de la plateforme Decidim à Barcelone a par exemple donné lieu à l'organisation d'ateliers publics visant à expliquer le fonctionnement de l'algorithme, notamment son rôle dans la synthèse des données sans modifier le contenu des propositions<sup>26</sup>. Ce processus a renforcé la confiance des participants dans l'utilisation de l'IA pour analyser les propositions des citoyens à l'occasion d'une consultation sur le climat.

## 3. Renforcer l'inclusion et l'équité

L'IA peut jouer un rôle clé dans l'inclusion de groupes souvent sous-représentés dans les processus participatifs. Comme cela a été évoqué précédemment, des outils tels que la traduction automatique ou la simplification de textes peuvent rendre les consultations accessibles à des publics divers. Une étude de Stanford sur l'équité algorithmique<sup>27</sup> illustre l'impact de ces technologies pour atteindre des groupes souvent exclus des processus décisionnels. Les praticiens doivent donc être formés à utiliser ces outils de manière à maximiser leur impact inclusif.

## 4. Anticiper les évolutions futures

L'IA évolue rapidement, avec l'apparition constante de nouvelles applications. Les praticiens doivent être en mesure de rester à jour pour adapter leurs pratiques et éviter d'être dépassés par ces changements.

---

<sup>26</sup> Ajuntament de Barcelona. *Decidim Barcelona: Technology to Encourage Participation*. Time and Care Economics Programs, <https://ajuntament.barcelona.cat/usosdeltemps/en/actuacio/decidim-barcelona-technology-encourage-participation>.

<sup>27</sup> Vorecol. *Les biais algorithmiques dans l'analyse de données éducatives et leur influence sur la personnalisation de l'apprentissage* <https://vorecol.com/fr/blogs/blog-les-biais-algorithmiques-dans-lanalyse-de-donnees-educatives-et-leur-influence-sur-la-personnalisation-de-lapprentissage-170649>

## *B) Intégrer la formation à l'IA dans le parcours des praticiens*

1. Formation initiale (pas seulement pour les acteurs de la participation citoyenne, mais pour tous les citoyens)

Inclure des modules liés à l'IA tout au long du cycle scolaire et universitaire : explication du fonctionnement des algorithmes, des outils disponibles, des considérations éthiques de leur utilisation...

2. Formation continue

Les praticiens (élus, agents, consultants...) en activité devraient avoir accès à des sessions de formation régulières (webinaires, ateliers). Ces formations pourraient se concentrer sur des outils spécifiques, des études de cas pratiques ou des avancées récentes en IA appliquées à la participation citoyenne.

Des plateformes éducatives comme My Mooc proposent des programmes accessibles qui permettent aux praticiens en poste de se former à des outils participatifs numériques, avec un focus sur l'IA.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), propose d'ores et déjà des formations à destination des agents publics (titulaires, contractuels...), dans l'utilisation de l'intelligence artificielle générative.<sup>28</sup>

3. Sensibilisation aux enjeux éthiques et juridiques

L'utilisation de l'IA soulève des questions sur la protection des données personnelles, la lutte contre les biais ou encore la transparence des outils. Il faut donc former les praticiens à reconnaître ces enjeux et à les prendre en compte dans leurs démarches.

## *C) Initiatives concrètes prises par les communes en matière d'accompagnement pour la transformation numérique*

La transformation numérique est un enjeu que les agents de l'État prennent de plus en plus en compte dans leurs pratiques quotidiennes. De nombreux agents publics en charge de la

---

<sup>28</sup> Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. "Les systèmes d'intelligence artificielle en formation". Disponible sur : <https://www.cnfpt.fr/se-former/se-former-autrement/participer-a-nos-evenements/systemes-dintelligence-artificielle-formation/occitanie> .

participation citoyenne à l'échelle des collectivités territoriales s'engagent à travailler ensemble sur des projets liant IA et participation citoyenne. C'est le cas de l'association d'élus locaux "France urbaine", de l'association de collectivités locales "Intercommunalités de France" et du réseau "Les interconnectés".

Un plan d'observation des usages de l'IA a été lancé pour étudier son impact dans les politiques publiques et la transformation des métiers locaux. Parmi les propositions innovantes, il y a la création d'une bibliothèque d'IA territorialisée qui permettrait des recommandations personnalisées en sélectionnant les spécificités locales et un réseautage avec d'autres institutions passant notamment par la mise en lien d'institutions avec des musées ou des services d'archives (Devilleurs , 2023).

Un observatoire a été créé par Les Interconnectés et vise à documenter les usages de l'IA, faciliter les consultations citoyennes et améliorer les services publics<sup>29</sup>. Par exemple, l'utilisation d'une IA à Toulouse pour lutter contre le gaspillage alimentaire et adapter la quantité de production à la fréquentation des cantines. L'objectif est de mieux encadrer l'utilisation des technologies en encourageant le débat et la transparence démocratiques (Devilleurs , 2023).<sup>30</sup>

Pour enrichir les consultations démocratiques, une convention citoyenne locale a été organisée à Montpellier. Celle-ci a réuni, de novembre 2023 à février 2024, 40 citoyens tirés au sort pour discuter des enjeux de l'IA sur leur territoire. Encadrés par un comité d'experts, ils ont participé à plusieurs ateliers pour co-construire des recommandations sur l'intégration responsable de l'IA dans les politiques locales (Montpellier.fr, 2024).



---

<sup>29</sup> Interconnectés. *Interconnectés : Le réseau des territoires innovants*. <https://www.interconnectes.com/>.

<sup>30</sup> Assemblée nationale. (2024). *Rapport d'information n° 642 sur les nouveaux développements de l'intelligence artificielle*.

## 2 - Sur les enjeux éthiques

Ces formations doivent permettre aux professionnels de la participation citoyenne de comprendre les enjeux éthiques autour de l'utilisation des IA génératives.

### *A) L'existence de « biais sociologiques » chez ChatGPT*

L'IA reproduit des biais de genre et biais raciaux, qui impactent la manière dont le chatbot répond à son interlocuteur de façon différente s'il est identifié en tant qu'homme ou femme, ou si l'on fait varier l'appartenance ethnoraciale. G.<sup>31</sup> s'intéresse tout particulièrement à la présence de ce qu'il nomme les « biais sociologiques ». Cette expression est expliquée par le sociologue comme étant le fait que « [l']IA générative se représente la société comme essentiellement constituée de cadres supérieurs ». Cette brève description prend aussi acte de la façon de s'exprimer des IA génératives, qui s'adressent aux interlocuteurs avec un langage qui s'apparente à celui des classes supérieures. Ce biais n'impacte pas seulement la façon d'interagir avec les boîtes de dialogue de ChatGPT, il joue aussi sur la représentation et la représentativité des classes sociales dans la société. G parle ici de l'invisibilisation des classes sociales inférieures, notamment par une surexposition de la vie et des préoccupations des classes supérieures dans les médias. Selon le sociologue, ce risque est encore plus accentué en cas de recours trop prononcé aux intelligences artificielles.

G. explique en outre que l'IA générative - ChatGPT notamment - a une vision excessivement optimiste du monde. Il prend l'exemple suivant : « si vous demandez de décrire la vie d'un détenu dans une prison française, vous verrez, il dira que c'est quelqu'un qui est très inséré dans sa communauté, qui est un membre très actif, qui aide les autres, etc », ce qui « minore complètement les inégalités de destin entre les individus »

<sup>32</sup>L'IA générative apporte par ailleurs des réponses toujours équilibrées, ce qui pose évidemment problème sur certaines questions qui n'appellent pas une réponse équilibrée. Par exemple, si nous demandons à ChatGPT la position vis-à-vis du changement climatique pour certains pays dont le modèle économique repose presque exclusivement sur l'exploitation des hydrocarbures, il affirme que malgré leur contribution très importante aux émissions de gaz à

---

<sup>31</sup> Entretien avec G. (l'interrogé a souhaité être anonymisé), sociologue du numérique, le 05 novembre 2024, en présentiel.

<sup>32</sup> *Idem.*

effet de serre, ces pays sont particulièrement engagés dans la lutte contre le changement climatique (exemple tiré d'une simulation, annexe 1), ce qui pose évidemment problème.

Finalement, l'IA générative peut être réticente pour répondre à des questions jugées sensibles (procuration d'armes, drogues, sexualités perçues comme « déviantes », etc), au nom d'une forme de « morale un peu puritaine »<sup>33</sup>.

Plus généralement, l'IA générative émet des réponses à partir des corpus sur lesquels elle est entraînée. Ces corpus d'entraînement comprennent des grands journaux, des sites comme Wikipedia, Google Books, plateformes qui ne représentent pas toujours le monde tel qu'il l'est réellement. Ainsi, il ne faut pas considérer ChatGPT comme un sociologue mais simplement comme un logiciel qui génère les textes les plus probables selon le corpus d'entraînement. Selon G, il serait d'ailleurs plus pertinent de parler de « machine learning » plutôt que de « intelligence artificielle »<sup>34</sup>.

#### *B) L'IA n'est pas l'outil idéal pour résumer des délibérations*

En premier lieu, l'IA générative ne comprend pas certaines façons de s'exprimer, tout particulièrement les parlers populaires. Cette incapacité constitue une véritable limite car la retranscription d'une délibération qui nécessite impérativement de conserver les termes (et le ton) dans lesquels les choses ont été dites, afin de pouvoir les analyser correctement.

En outre, si l'IA peut retranscrire les propos tenus lors d'une délibération (avec néanmoins un grand nombre d'erreurs), elle se montre incapable de repérer et interpréter les tensions, les conflits, et plus généralement tous les éléments relevant du non-verbal, lesquels sont pourtant fondamentaux dans les délibérations. Certains agents de la métropole de Rouen rejoignent sur ce point le commentaire de G. mentionné précédemment : « [il faut] remettre l'IA à sa place, c'est-à-dire que c'est un assistant, c'est un outil mais... Ça ne remplace pas l'humain, voilà. [...] Et intelligent, je ne suis pas d'accord. [...] c'est un assistant rédactionnel mais il n'y a absolument aucune intelligence pour le moment dans l'IA »<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> *Idem.*

<sup>34</sup> *Idem.*

<sup>35</sup> Entretien avec la Métropole de Rouen Normandie, le 27 novembre 2024, en visioconférence.

Finalement, il faut prendre en compte le fait que les individus engagés dans des processus de participation citoyenne ne demandent pas uniquement à être retranscrits dans le but de faire parvenir leurs propos à la connaissance des décideurs. Il existe également un facteur psychologique à la participation citoyenne. G explique : « [la participation citoyenne] va aider les gens à mieux se formuler ce qui leur arrive, à essayer de comprendre peut-être que ce qui leur arrive à eux, [...] c'est un problème public. [...] Si vous vous sentez déprimé, ce n'est pas parce que vous avez un problème, c'est parce que la société fabrique ça. Je pense que dans la participation, l'aspect retranscription et transmission vers le haut, c'est un aspect assez secondaire. L'objectif, c'est quand même d'écouter les gens. Et pour ça, il n'y a rien de mieux qu'un humain bien entraîné »<sup>36</sup>.

### *C) Les professionnels et l'IA dans l'administration : de la surconfiance et des mauvais usages sur le plan éthique*

Au-delà des limites intrinsèques à l'IA que nous venons de soulever, les problèmes majeurs viennent de l'usage que les professionnels en font. Les recherches sociologiques effectuées sur le sujet, principalement dans la littérature anglo-saxonne<sup>37</sup>, montrent effectivement une surconfiance des professionnels qui l'utilisent en l'IA, ce qui entrave la capacité de ces derniers à émettre des jugements humains, lesquels sont nécessaires pour repérer les erreurs de l'IA. G. affirme : « avant, avec des techniques plus simples, [ils] mettaient en œuvre des jugements professionnels pour dire 'non mais là, ça doit être une erreur'. Depuis qu'on leur a dit qu'il y avait de l'IA dedans, en fait, ils ont tendance à faire trop confiance au système »<sup>38</sup>.

Cette surconfiance entraîne un effet de prophétie auto-réalisatrice pour la mise en œuvre de certaines politiques, par exemple les patrouilles de police : « le système décide chaque jour dans quel quartier il faut aller patrouiller. Et comme il décide à partir des données du passé, il reproduit le passé. Donc vous sur-patrouillez toujours les mêmes quartiers au détriment de

---

<sup>36</sup> Entretien avec G. (l'interrogé a souhaité être anonymisée), sociologue du numérique, le 05 novembre 2024, en présentiel.

<sup>37</sup> Se référer ici principalement aux travaux de Virginia Eubanks, en particulier : EUBANKS Virginia (2018). *Automating inequality: How high-tech tools profile, police, and punish the poor*. New York: St. Martin's Press.

<sup>38</sup> Entretien avec G. (l'interrogé a souhaité être anonymisée), sociologue du numérique, le 05 novembre 2024, en présentiel.

l'ensemble de la ville. Et, comme par hasard, c'est toujours les quartiers d'immigration, les quartiers pauvres etc... qui vont être surpatrouillés. Comme on sait que dès que vous mettez un policier dans les milieux populaires aujourd'hui, il va y avoir des rapports conflictuels avec la population, il y aura toujours des arrestations. Donc au final... le modèle s'auto-valide, en fait. Comme vous arrêtez des gens, le modèle vous dit de plus en plus d'y aller »<sup>39</sup>.

Par ailleurs, l'usage de logiciels d'IA générative tels que ChatGPT pose un souci éthique en cela que les données transmises à ces logiciels arrivent directement sur des serveurs américains, propriété d'entreprises privées. Ces entreprises peuvent faire un usage détourné de ces données, avec pour objectif d'en dégager un profit. Cet enjeu est saillant dans la participation citoyenne car les délibérations contiennent toujours des données sensibles. G. explique pour exemple que « le nom d'un enfant [...] va être cité à un moment. Forcément, dans un débat, on va dire 'ah, mais moi, mon fils, machin, etc...' »<sup>40</sup>. Au-delà de la question de l'éthique se pose la question de la légalité de cette pratique, le RGPD interdisant aux administrations publiques de transmettre de telles données à une entreprise. Nous devons déplorer finalement que le droit en matière de protection des données ne soit pas systématiquement respecté, car au-delà de l'éthique et de la légalité, c'est bien la confiance des citoyens en l'administration qui est en jeu. Une solution à ce problème peut être de développer et d'entraîner des logiciels d'IA sur des serveurs privés dans le but d'accomplir une tâche précise, comme par exemple le logiciel TADDAM, développé sur les serveurs de l'Université Grenoble-Alpes (UGA) dans le but de faciliter la retranscription d'entretiens pour la recherche universitaire.

Considérant toutes les limites exposées ci-dessus, G. conclut par l'idée que « si l'administration est en position de refuser [l'usage de l'IA], il faut qu'elle refuse »<sup>41</sup>.

---

<sup>39</sup> *Idem.*

<sup>40</sup> *Idem.*

<sup>41</sup> *Idem.*

## CONCLUSION

Ce dossier a permis de mettre en lumière les opportunités et les limites associées à l'intégration de l'IA dans les pratiques professionnelles de la participation citoyenne. L'IA générative, en tant qu'outil novateur, offre des perspectives prometteuses pour renforcer l'accessibilité, l'inclusivité et l'efficacité des démarches participatives, en surmontant des obstacles tels que les barrières linguistiques ou les complexités administratives. Elle peut également constituer un gain de temps considérable pour les collectivités territoriales, tout en favorisant une meilleure interaction entre citoyens et décideurs publics.

Cependant, ces avantages ne peuvent être pleinement réalisés qu'avec une mise en œuvre réfléchie, encadrée par une régulation stricte et une formation adaptée. Les risques éthiques, comme les biais algorithmiques, les problématiques de confidentialité des données et le défi de l'exclusion numérique, appellent à une vigilance accrue. De même, la surconfiance dans l'IA ne doit pas supplanter le rôle crucial de l'humain dans les processus participatifs, où l'écoute active et la médiation restent essentielles.

Ainsi, l'intégration de l'IA dans la participation citoyenne ne doit pas être perçue comme une fin en soi, mais comme un moyen d'améliorer les interactions démocratiques. L'équilibre entre innovation technologique et respect des valeurs fondamentales de la participation citoyenne constituera un défi central pour les praticiens et les décideurs dans les années à venir.<sup>42</sup>

---

<sup>42</sup> Cette conclusion a entièrement été réalisée avec l'aide de *Chat GPT*.

## SOURCES DU DOSSIER

### 1 - Entretiens

- Entretien n°1 : G, sociologue du numérique, 05 novembre 2024, en présentiel.
- Entretien n°2 : Delibia, entreprise d'intelligence artificielle, 12 novembre 2024, en visioconférence
- Entretien n°3 : Michael Perin, enseignant chercheur en informatique, 15 novembre 2024, en présentiel.
- Entretien n°4 : Métropole de Rouen Normandie, le 27 novembre 2024, en visioconférence.

### 2 - Bibliographie

- Bachimont, B. (2017). « Humanités numériques et démocratie : enjeux éthiques et technologiques ». CNRS Éditions
- Bernasconi, P. (2022). « Rétablir la confiance des français dans la vie démocratique ». Disponible sur: <https://www.vie-publique.fr/rapport/283948-retablir-la-confiance-des-francais-dans-la-vie-democratique-bernasconi>.
- Bézard, A. (2024). « Budgets participatifs : Un outil démocratique qui donne davantage de pouvoirs aux citoyens des grandes villes ». Disponible sur : <https://www.jean-jaures.org/publication/budgets-participatifs-un-outil-democratique-qui-donne-davantage-de-pouvoir-aux-citoyens-des-grandes-villes/>.
- Cardon, D. (2018). « À quoi rêvent les algorithmes : nos vies à l'heure des big data ». Seuil.
- Denetre, E. (2024). « Diversifier le profil des participants aux instances de concertation local : un impératif démocratique ». *Le courrier des maires et des élus locaux*. Disponible sur :

<https://www.courrierdesmaires.fr/article/diversifier-le-profil-des-participants-aux-instanc-es-de-concertation-locale-un-imperatif-democratique.55317>.

- Devillers, O. (2023). « Les Interconnectés se donnent trois ans pour penser les usages de l’IA. ». Banque des territoires. Disponible sur : <https://www.banquedesterritoires.fr/les-interconnectes-se-donnent-trois-ans-pour-penser-les-usages-de-lia> .
- Direction Interministérielle de la Transformation Publique. (2024). « Qu’est-ce que la participation citoyenne ? ». Disponible sur : <https://www.modernisation.gouv.fr/associer-les-citoyens/quest-ce-que-la-participation-ci-toyenne>.
- France urbaine. (2024). “Intelligence artificielle : les territoires s’engagent !” Disponible sur : <https://franceurbaine.org/actualites/intelligence-artificielle-les-territoires-sengagent/> .
- Grenoble Alpes Métropole. (2022). “La convention citoyenne en bref”. Disponible sur : <https://conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr/> .
- Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. “Les systèmes d’intelligence artificielle en formation”. Disponible sur : <https://www.cnfpt.fr/se-former/se-former-autrement/participer-a-nos-evenements/system-es-dintelligence-artificielle-formation/occitanie> .
- Levy, M. (2020). « Technologies de l’information et exclusion sociale : les défis de l’inclusion numérique ». L’Harmattan.
- Loukil, S., & Zribi, S. (2018). « Traduction automatique neuronale : évolution et défis ». Revue TAL (Traitement Automatique des Langues), 59(3), pp. 31-54.
- Montpellier.fr. (2024). « Quelle intelligence artificielle au service des habitants et du territoire ? - Présentation. ». Disponible sur : <https://participer.montpellier.fr/ia> .
- Rochelandet, F. (2021). « Participation numérique et inégalités sociales : un bilan des initiatives locales en France ». Revue Internationale de Politique Comparée, pp. 45-63.

### 3 - Sitographie

Conseil national du numérique, 2022 :

[https://cnnumerique.fr/files/uploads/2022/CNNum\\_bilan\\_dactivite\\_2021-2022.pdf](https://cnnumerique.fr/files/uploads/2022/CNNum_bilan_dactivite_2021-2022.pdf)

Conseil d'Etat, aout 2022 :

<https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques/etudes/intelligence-artificielle-et-action-publique-construire-la-confiance-servir-la-performance>

Conseil d'État, 2016 :

<https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques/etudes/simplification-et-qualite-du-droit>

Insee, 2021 :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7633654#:~:text=En%202021%2C%2015%2C4%20%25,les%20comp%C3%A9tences%20num%C3%A9riques%20de%20base.>

La gazette des communes, octobre 2024

[Un projet de super assistant IA sert la participation](#)

Le Monde, 2024

[https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/11/20/avec-la-hausse-des-demissions-de-maires-l-a-crainte-d-un-crash-democratique\\_6404175\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/11/20/avec-la-hausse-des-demissions-de-maires-l-a-crainte-d-un-crash-democratique_6404175_823448.html)

Ministère de l'Économie, décembre 2023 :

<https://presse.economie.gouv.fr/intelligence-artificielle-letat-sengage-pour-rendre-laction-publique-plus-simple-plus-efficace-au-benefice-des-francais/>

Sénat, novembre 2024

<https://maire-info.com/num%C3%A9rique/intelligence-artificielle-dans-les-communes-repondre-aux-besoins-des-administres-doit-%C3%AAtre-une-priorite--article-28998>

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : SIMULATION SUR CHATGPT

Peux-tu s'il te plaît me donner la position défendue par les Emirats arabes unis lors des négociations internationales sur le climat ?



Les Émirats arabes unis (EAU) adoptent généralement une position particulière dans les négociations internationales sur le climat, reflétant leur rôle en tant que pays exportateur de pétrole, tout en cherchant à diversifier leur économie et à s'investir dans les énergies renouvelables. Voici les grandes lignes de leur position :

#### 1. Engagement envers la transition énergétique :

- Les EAU se présentent comme un leader régional dans la transition énergétique, avec des investissements significatifs dans les énergies renouvelables, comme le parc solaire Mohammed bin Rashid Al Maktoum (l'un des plus grands au monde) et le projet de centrale nucléaire Barakah.
- Ils insistent sur l'importance des technologies et des innovations, comme la capture et le stockage du carbone (CSC), pour réduire les émissions tout en exploitant les énergies fossiles.

#### 2. Adaptation et résilience :

- En tant que pays du Moyen-Orient particulièrement vulnérable au changement climatique (hausse des températures, pénurie d'eau), les EAU soulignent l'importance de l'adaptation, en mettant en avant leurs projets de gestion de l'eau et d'agriculture durable.

#### 3. Rôle dans la finance climatique :

- Les EAU soutiennent les initiatives de financement climatique pour les pays en développement, notamment via leur participation à des fonds internationaux. Ils mettent en avant leurs contributions financières à des projets dans d'autres régions du monde.

#### 4. Neutralité carbone :

- En octobre 2021, les EAU ont annoncé un objectif de neutralité carbone d'ici 2050, devenant le premier pays du Moyen-Orient à s'engager dans une telle trajectoire.

#### 5. Production de pétrole et gaz :

- Bien qu'ils investissent dans les énergies renouvelables, les EAU défendent leur rôle comme fournisseur de pétrole et de gaz "le moins intensif en carbone" grâce à des technologies avancées. Ils plaident pour une "transition ordonnée" où les hydrocarbures continueront de jouer un rôle dans l'économie mondiale.

#### 6. Présidence de la COP28 :

- Les EAU ont accueilli la COP28 en 2023, ce qui leur a permis de mettre en avant leurs efforts en matière de durabilité, tout en suscitant des débats sur leur double rôle d'exportateur d'énergie fossile et de promoteur des énergies vertes.

En résumé, les Émirats arabes unis cherchent à concilier leurs intérêts économiques liés aux énergies fossiles avec un engagement croissant envers le développement durable et la transition énergétique. Ils adoptent une position pragmatique, mettant en avant l'importance de solutions technologiques et de financements pour relever le défi climatique.